

N/Réf. DM/AF/HS/VBA/FL

Villers-Lès-Nancy, le 21/07/2025

Circulaire

A Mesdames et Messieurs :

-Les Présidents

-Les Maires

**CONSEIL MEDICAL EN FORMATION RESTREINTE
CALENDRIER DES REUNIONS 2026**

Afin de faciliter la saisine du conseil médical en formation restreinte, je vous informe que le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2026 a été fixé comme suit :

Dates limites de réception des dossiers transmis par les collectivités et établissements publics territoriaux	Dates d'envoi des convocations et de la liste des dossiers qui seront examinés aux membres du conseil médical	Dates des réunions du conseil médical en formation restreinte 2026
Vendredi 26 décembre 2025	Vendredi 02 janvier 2026	Vendredi 9 janvier 2026
Vendredi 23 janvier 2026	Vendredi 30 janvier 2026	Vendredi 6 février 2026
Vendredi 20 février 2026	Vendredi 27 février 2026	Vendredi 6 mars 2026
Vendredi 20 mars 2026	Vendredi 27 mars 2026	Vendredi 3 avril 2026
Vendredi 24 avril 2026	Jeudi 30 avril 2026	Jeudi 7 mai 2026
Vendredi 22 mai 2026	Vendredi 29 mai 2026	Vendredi 5 juin 2026
Vendredi 19 juin 2026	Vendredi 26 juin 2026	Vendredi 3 juillet 2026
Vendredi 21 août 2026	Vendredi 28 août 2026	Vendredi 4 septembre 2026
Vendredi 18 septembre 2026	Vendredi 25 septembre 2026	Vendredi 2 octobre 2026
Vendredi 23 octobre 2026	Vendredi 30 octobre 2026	Vendredi 6 novembre 2026
Vendredi 20 novembre 2026	Vendredi 27 novembre 2026	Vendredi 4 décembre 2026

Compte tenu des délais incompressibles de traitement, j'attire votre attention sur le fait qu'un dossier incomplet ou transmis au CDG hors des dates indiquées ci-dessus, sera automatiquement porté à l'ordre du jour de la réunion suivante. La date prise en compte est la date de réception de la saisine ou de réception de l'expertise médicale le cas échéant, au CDG.

Pour rappel, les avis du conseil médical, lorsqu'ils sont obligatoires, doivent être préalables aux décisions. Aussi, un acte pris antérieurement à la date de l'avis émis par le conseil médical est irrégulier. Il convient de prévoir la saisine du conseil médical en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires du Département, Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics territoriaux, mes salutations distinguées.

Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY